

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 novembre 2025

L'an 2025 et le 20 novembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 13 novembre 2025.

Date de la convocation : 13 novembre 2025

Date d'affichage : 13 novembre 2025

Délibération N° 20-11-2025 / N°222

Etaient présents les membres en exercice : 80

Messieurs Marc Bourdel, Patrick Roblot, Pascal Mestan, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, David Dubois, Hugues Legoux, Eric Poulain, Pascal Hemery, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Olivier Gallet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Akexandre Decry, Jean-François Varoqui, Joël Tournel, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 10

Membres votants : 96

Absents : Alain Rose, Yves Petit, Christian Delambre, Pierre Cuvillier, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Ludovic Degouve, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Serge Leu, Magali Urbanac, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Julien Bellengier suppléé par Michel Kwasebart, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle.

Absents excusés : Hubert Tassencourt, Patrick Dekeyser, Jean Bridel, Pierre Guillemant.

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Murielle Roussel, Florence Dambreville procuration à Jacques Nick, Michel Petit ayant donné procuration à Marie Bernard, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémery, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Nicolas Capron ayant donné procuration à Olivier Gallet, Roland Descamps ayant donné procuration à Sylviane Evain, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Denis Caillerez.

Secrétaire de séance : Martine Gérard

Titre de la délibération : Crédit de deux emplois permanents à temps complet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la fonction publique et notamment l'article L313-1,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'Assemblée communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création de deux emplois permanents à temps complet :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AAP2C 8),
- 1 poste d'attaché principal (AP 2).

Monsieur le Président propose à l'assemblée :

- la création de deux emplois permanents à temps plein :
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AAP2C 8), ce grade relève de la catégorie hiérarchique C,
- un emploi d'attaché principal (AP 2), ce grade relève de la catégorie hiérarchique A,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- de modifier de la façon suivante le tableau des effectifs à compter du 21 novembre 2025 :

Grade : Attaché principal

Ancien effectif	Nouvel effectif
1 poste à 35 h	2 postes à 35 h

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif	Nouvel effectif
7 postes à 35 h	8 postes à 35 h

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 12 novembre 2025, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité à compter du 21 novembre 2025 :

- la création de deux emplois permanents à temps complet :
- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (AAP2C 8), ce grade relève de la catégorie hiérarchique C,
- un emploi d'attaché principal (AP 2), ce grade relève de la catégorie hiérarchique A,
- la modification du tableau des effectifs en conséquence,
- de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires et à signer tout document nécessaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 25/11/2025 et publication ou notification du 25/11/2025



Tableau des effectifs des emplois permanents de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois au 21 novembre 2025

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière administrative			
Directeur général des services	Emploi fonctionnel de DGS 20 000 à 40 000 habitants	1	1 poste à 35 h
Directeur général adjoint des services	Emploi fonctionnel de DGA 20 000 à 40 000 habitants	2	2 postes à 35 h
Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1 poste à 35 h
	Attaché Principal	2	2 postes à 35 h
	Attaché	7	7 postes à 35 h
Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	5	5 postes à 35 h
	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	4	4 postes à 35 h
	Rédacteur	6	6 postes à 35 h
Adjoint administratif territorial	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	1 poste à 35 h 1 poste à 23 h
	Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	8	8 postes à 35 h
	Adjoint administratif territorial	19	19 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière technique			
Ingénieur territorial	Ingénieur	3	2 postes à 35 h 1 poste à 21 h
Technicien territorial	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	4 postes à 35 h 1 poste à 21 h
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	5	5 postes à 35 h
	Technicien	1	1 poste à 35 h
Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35 h

	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	5	4 postes à 35 h 1 poste à 14 h
	Adjoint technique	26	1 poste à 14 h 1 poste à 31 h 24 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière sportive			
Educateur territorial des APS	Educateur des APS principal de 1 ^{ère} cl. Educateur A.P.S Principale de 2 ^{ème} cl.	2 1	2 postes à 35 h 1 poste à 35 h

Filière Animation			
Animateur territorial	Animateur principal de 1 ^{ère} classe Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1 1	1 poste à 35 h 1 poste à 35 h
Adjoint territorial d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	1 poste à 35 h
	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	2	2 postes à 35 h
	Adjoint d'animation	9	9 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière Médico-sociale			
Puéricultrice territoriale	Puéricultrice de classe normale	1	1 poste à 24 h 30
Infirmiers territoriaux en soins généraux	Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1 poste à 35 h
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif	2	2 postes à 35 h
Educatrice territoriale de Jeunes Enfants	Educatrice de Jeunes Enfants	4	1 poste à 24 h 30 3 postes à 35 h
	Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	1	1 poste à 35 h

Auxiliaire puériculture territoriaux	de	Auxiliaire de puériculture de classe normale	5	5 postes à 35 h
Agents social territorial		Agent social principal de 1 ^{ère} classe	2	2 postes à 35 h
		Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	3 postes à 35 h
		Agent social	3	3 postes à 35 h

Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois	Quotité horaire
Filière culturelle - Secteur enseignement artistique			
Assistants d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	2	1 poste à 9/20 1 poste à 2/20
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	2	1 poste à 2/20 1 poste à 5,5/20
	Assistant d'enseignement artistique	1	1 poste à 5/20

Contractuels	Catégorie	Filière	Nombres d'emplois	Quotité horaire	Type de contrat
Directeur du multi-accueil		Médico-sociale	1	35 h	Article L332-8 1 [°]
Animatrice multi-accueil			1	35 h	Article L332-8 1 [°]